

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 988

12 mai 2009

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l.	47417	Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.	47412
ACHF Total Return (Lux) S.à r.l.	47395	High Pressure Investments S.A.	47383
Algori Holding S.A.	47393	Holding Financière Joncs S.A.	47383
Algori Holding S.A.	47393	HURO S.A.	47383
Alpha Nursing Homes SPV 1 S.à r.l.	47386	International Acom Technics S.A.	47382
Amber Investment Corporation Holding S.A.	47381	International Opportunities Funds	47392
Arcavest S.A.	47385	Interstück S.A.	47394
Association luxembourgeoise des profes- sionnels du Marketing et de la Communi- cation	47421	Interstück S.A.	47394
Bipolaire S.A.	47386	Isiaque Spf S.A.	47385
Bluesky Positioning Holding S. à r.l.	47390	Jean Maret S.A.	47379
Braga Investments S.à r.l.	47387	Jean Maret S.A.	47379
Business Solutions Builders (Luxembourg)	47390	Jean Maret S.A.	47378
Car Trading S.à r.l.	47378	JPH International SPF S.A.	47381
Compagnie de Technologie S.A.	47391	Kantolux Holding S.A.	47388
Compagnie de Technologie S.A.	47379	Lagorno S.A.	47385
Comptoir Luxembourgeois du Bois S.à r.l.	47389	Lermita S.A.	47384
Dexia Leveraged Investment	47424	Lion/Gem Lux 1 S.A.	47408
Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l.	47394	Long Term Investment Fund (SIA)	47378
Falarc S.A.	47424	Luxfinance S.A.	47384
Finance Invest Luxembourg S.A.	47382	Luxmarine S.A.	47381
Financière Baucalaise S.A.H.	47380	Maag Pump Systems (Luxembourg) S.à r.l.	47387
Financière d'Ibis S.A.	47388	Madecorp S.A.	47384
Financière du Niagara S.A.	47391	MARRIE Spf S.A.	47419
Finmal S.A.	47391	Mirabaud Select Equities	47424
Finmal S.A.	47392	N.G.E. S.A. - société de gestion de patri- moine familial	47390
Flokette Holding S.A.	47382	Participations Informatiques S.A.	47392
Gotim Holding S.A.	47380	PESCA Spf S.A.	47420
H2O Finland LuxCo S.à r.l.	47386	Program Holding S.A.	47387
H2O LuxCo S.à r.l.	47388	Publishing and Arts Group S.A.	47379
Hamoise S.A.H.	47380	Safami Delta Investments S.A.	47389
Hesperides Equity S.A.	47404	Starlight S.à r.l.	47393
		Ulysses Finance S.à r.l.	47389
		Will-Pharma Luxembourg S.A.	47378

Jean Maret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 70, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 35.624.

Le bilan au 31/12/1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053973/10180/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08737. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Will-Pharma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 17.745.

Le bilan au 31/12/1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Will M.G.F.

Référence de publication: 2009053975/2542/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Car Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 95, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 68.288.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/05/2009.

Pour CAR TRADING S.à r.l.

E.G.G. S.A.

Signature

Référence de publication: 2009053933/3800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08324. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Long Term Investment Fund (SIA), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.981.

RECTIFICATIF

Le dépôt N° L060119244.05 du 07.11.06 est erroné: M. Juan Carlos Jarillo et Mme Michèle Berger n'ayant pas été nommés délégués à la gestion journalière.

Pour Long Term Investment Fund (SIA)

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053551/52/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Compagnie de Technologie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.102.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

*Pour COMPAGNIE DE TECHNOLOGIE S.A.**Société anonyme holding**Experta Luxembourg**Société anonyme**Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS*

Référence de publication: 2009054295/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07903. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Jean Maret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 70, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 35.624.

Le bilan au 31/12/1992 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053969/10180/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08727. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Jean Maret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 70, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 35.624.

Le bilan au 31/12/1994 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053972/10180/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08733. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Publishing and Arts Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 143.552.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PUBLISHING AND ARTS GROUP S.A.**Signature*

Référence de publication: 2009052946/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07754. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Financière Baucalaise S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.879.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053414/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Gotim Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 20.608.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053427/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Hamoise S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.390.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053426/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

JPH International SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.824.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053410/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08357. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Luxmarine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.795.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053411/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Amber Investment Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.871.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER en date du 26/03/2009, l'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur du groupe B:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053412/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Flokette Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 57.520.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053416/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Finance Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 94.663.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053413/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

International Acom Technics S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.655.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053421/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08332. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

HURO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.534.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053422/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Holding Financière Joncs S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.284.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053423/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08325. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

High Pressure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.334.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053424/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08322. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Madecorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.785.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053429/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Luxfinance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 18.535.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053432/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Lermita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 22.270.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053434/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Lagorno S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.782.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053435/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Isiaque Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.574.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053437/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Arcavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 133.743.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2009.

Les mandats des administrateurs de Christophe Barbier et de Sandra Schwinnen ont pris fin avec effet immédiat.

Leander Scherer, né le 17 décembre 1961 à Rosenbach, Allemagne, demeurant professionnellement au 23 rue du Fossé, L-4123 Esch/Alzette, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2009.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour extrait conforme.
Signature

Référence de publication: 2009053517/296/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07744. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Bipolaire S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 51.479.

—
Décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 mars 2009

La cooptation de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 24/04/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIPOLAIRE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053527/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08173. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

H2O Finland LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 116.357.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société H2O FINLAND LUXCO S.à r.l. en date du 16 mars 2009 que:

- Monsieur Bart ZECH, né le 5 septembre 1969, Putten, Pays-Bas, et demeurant 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant de ladite société avec effet au 11 mars 2009.

Par conséquent, il convient de noter que le gérant unique est H2O Luxco S.à r.l.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009053528/9519/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Alpha Nursing Homes SPV 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.677.

Le Conseil de Gérance en date du 09 mars 2009 a pris du changement de nom et d'adresse de son associé unique CIC Principal Finance Limited, 309GT, South Church Street, Ugland House, KY - George Town, Grand Cayman en Arqaam Capital Principal Finance Limited, c/o Maples Corporate Services Limited, Ugland House, PO Box 309, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 07 avril 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009053043/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Braga Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.785.

Constituée par-devant Me Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1727 du 15 septembre 2006, modifiée par-devant Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 août 2006, acte publié au Mémorial C no 2171 du 21 novembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRAGA INVESTEMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009053066/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07315. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Maag Pump Systems (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 487.330,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.253.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique à Luxembourg en date du 16 avril 2009

La société Maag Pump Systems (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140253, a nommé en qualité de Réviseur d'Entreprise Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47771, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009, avec effet à compter d'aujourd'hui.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009053107/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Program Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.074.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 17 avril 2009

- Madame Anne-Marie DESIMPEL, Administrateur, née le 02/01/1949 à Torhout demeurant au 93 Hoogledestraat à B-8610 Kortemark, est nommée Président du Conseil d'Administration. Elle occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société;

- Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour extrait conforme

Pour PROGRAM HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053549/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Kantolux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.095.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 avril 2009, que:

L'assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat la société "AUDIT.LU", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.620, à la fonction de Commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

KANTOLUX HOLDING S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053533/5710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

H2O LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.676.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société H2O LUXCO S.à r.l. en date du 16 mars 2009 que:
- Monsieur Bart ZECH, né le 5 septembre 1969, Putten, Pays-Bas, et demeurant 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant de ladite société avec effet au 11 mars 2009.

Par conséquent, il convient de noter que le gérant unique est H2O FUNDCO S.à r.l.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009053526/9519/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Financière d'Ibis S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.314.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053415/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.300.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.623.

—
Transfert des parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 12 décembre 2008 que SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a transféré:

705.214 parts sociales ordinaires

à:

Ulysses Participation S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Ulysses FINANCE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009053977/18.

(090062544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Safami Delta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.690.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenu en date du 6 novembre 2008 à 11.30 heures au siège social

Première résolution

L'Assemblée acte la démission de Madame Galina ROKOSUIEVA de son mandat d'Administrateur et décide de nommer, à l'unanimité des voix, Maître Frank Olivier HAY, né le 25 février 1948 à Bern (Suisse) et ayant son adresse professionnelle Place du Port, 2 CH-1204 Genève, comme Administrateur remplaçant.

Le mandat de l'Administrateur remplaçant prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAFAMI DELTA INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009053996/553/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Comptoir Luxembourgeois du Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 24, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 98.605.

Suite à la décision de la commune de Rombach-Martelange, la nouvelle adresse de la société COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DU BOIS S.à r.l. sera désormais la suivante:

24, route d'Arlon

L-8832 ROMBACH-MARTELANGE

Rombach-Martelange, le 06 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DU BOIS S.à r.l.

Marc KRANTZ

Associé-gérant

Référence de publication: 2009053633/8516/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

N.G.E. S.A. - société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 70.483.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour N.G.E. S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009054280/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07934. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

BSB-LU, Business Solutions Builders (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 56.277.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
des actionnaires de Business Solutions Builders (Luxembourg) S.A. tenue le 3 mars 2008*

Troisième résolution

L'assemblée approuve la nomination de PME Xpertise, ayant son siège social 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig, en tant que réviseur pour la période commençant au 1^{er} janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009053670/4376/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Bluesky Positioning Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.967,56.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.675.

Suite aux résolutions des associés de la Société Bluesky Positioning Holding S.à r.l. datées du 16 avril 2009, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de DELOITTE S.A. ayant pour adresse professionnelle le 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg de sa fonction de Réviseur d'entreprise de la Société.

2. Nomination de EQ Audit S.à r.l. ayant pour adresse professionnelle le 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2009053980/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Financière du Niagara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 16.844.

Résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 16 mars 2009

1. La révocation du commissaire Didier PILIER, demeurant à 13b, rue de Céroux, B-1380 Lasne, est acceptée.
2. STRATEGO INTERNATIONAL Sàrl, avec son siège au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est nommé commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2014.
3. La démission de l'administrateur STRATEGO INTERNATIONAL Sàrl, ayant son siège au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est acceptée.
4. Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2014.

Pour extrait conforme
D. FONTAINE
Administrateur

Référence de publication: 2009054004/792/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06596. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Finmal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 31.143.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour FINMAL S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009054285/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07924. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Compagnie de Technologie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 67.102.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour COMPAGNIE DE TECHNOLOGIE S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009054293/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07912. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Finmal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 31.143.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

*Pour FINMAL S.A.**Société anonyme holding**Experta Luxembourg**Société anonyme**Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS*

Référence de publication: 2009054289/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07918. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Participations Informatiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.113.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

*Pour PARTICIPATIONS INFORMATIQUES S.A.**Société anonyme**Experta Luxembourg**Société anonyme**Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS*

Référence de publication: 2009054299/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07895. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

International Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 81.110.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2009

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 14 avril 2009, que Messieurs Stephen Paul Bickell, Peter Martin Lloyd, Suraj Mishra, Guy Strapp, Kevin Gibson et Manuel Hauser ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2010 et que KPMG Luxembourg a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour International Opportunities Funds**The Bank of New York (Luxembourg) S.A.**Peter Bun / Rick Daniels**Assistant Vice-President / VP*

Référence de publication: 2009053439/1163/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Starlight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 453.780,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 77.109.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat d'achat et de vente de parts sociales signé le 15 avril 2009 que les parts sociales de la société de EUR 30,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Rivanosta Ltd, Theklas Lysloti 35, Eagle Star House, 5th floor, 3030 Limassol Cyprus	15.126
Total	15.126

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Bart Zech

Référence de publication: 2009053458/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

Algori Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 40.044.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour ALGORI HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009054301/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07890. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Algori Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 40.044.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour ALGORI HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009054300/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07897. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Interstück S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 33.145.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour *INTERSTÜCK S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009054303/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07874. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090062380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Interstück S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 33.145.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour *INTERSTÜCK S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009054304/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07870. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090062378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Eurazeo Entertainment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.641,25.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 129.566.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 15 avril 2009, que Monsieur Luis Marini-Portugal, gérant de la Société, a démissionné à compter du 15 avril 2009.

Il résulte de ces mêmes résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de la Société en remplacement, pour une durée indéterminée:

- M. Fabrice de Gaudemar né le 4 avril 1974 à Rueil-Malmaison, France, ayant son adresse professionnelle au 32, me de Monceau, F-75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Laurence Burkhard

Assistante Juridique

Référence de publication: 2009053505/5917/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07797. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090061525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

ACHF Total Return (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.929.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April,
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

ACHF Total Return Master Fund Ltd, a company established and organized under the laws of Cayman Islands, with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered under number 217605

represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in the Isle of Man on 8 April 2009.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "ACHF Total Return (Lux) S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may proceed to the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities, financial instruments or assets of any kind.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures, certificates and any kind of debt instrument.

The Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase agreements, stock lending, and similar transactions.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general way the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, to the extent permitted by law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the board of managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or by fax or by any other electronic means of communication by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held at the Company's registered office or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Liability of the managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the single signature of any Manager.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Manager or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of June at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

47399

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
ACHF Total Return Master Fund Ltd	12,500	12,500	12,500
Total:	12,500	12,500	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,100.-.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2009.

Extraordinary general meeting

The shareholders have taken immediately the following resolutions:

1) The shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Simon Peter Airey, director, born on 17 January 1954 in London, United Kingdom, with professional address at St James House, New St James Place, St Helier, Jersey, JE2 4QL, Channel Islands.

- Paul van Baarle, director, born on 15 September 1958 in Amsterdam, Netherlands, with professional address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Jorge Perez Lozano, director, born on 17 August 1973 in Mannheim, Germany, with professional address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The shareholder resolved to set the registered office of the Company at, 1, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt avril,

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

ACHF Total Return Master Fund Ltd, une société établie et organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, enregistrée sous le numéro 217605;

Ici représentée par Nicolas Bonora, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à l'Île de Man le 8 avril 2009.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants constitutifs d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare former comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "ACHF Total Return (Lux) S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra procéder à l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que transfert par vente, échange, ou par tout autre moyen, d'actions, d'obligations, d'effets et d'autres valeurs mobilières ou d'instruments financiers de quelque sorte que ce soit.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toute forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, titres, certificats et toute sorte d'instrument de dette.

La Société pourra conclure, signer et exécuter des contrats d'échange (swaps), dérivés futures (futures), des contrats à termes (forwards), produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et toute opération similaire.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans les limites permises par la loi.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donnée par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur ou par tout autre moyen de communication électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de

pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un Gérant.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par le Gérant, ou, le cas échéant le Conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de juin à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer au(x) associé(s) comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
ACHF Total Return Master Fund Ltd	12.500	12.500	12.500
Total:	12.500	12.500	12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.100.- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2009.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer la/les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Simon Peter Airey, directeur, né le 17 janvier 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à St James House, New St James Place, St Helier, Jersey, JE2 4QL, Jersey.

- Paul van Baarle, directeur, né le 15 septembre 1958 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Jorge Perez Lozano, directeur, né le 17 août 1973 à Mannheim, Allemagne, demeurant professionnellement au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2) L'associé décide de fixer le siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. BONORA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15467. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009053714/211/501.

(090062761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Hesperides Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.919.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société GATLIN INTERNATIONAL L.L.C., société de droit américain, établie et ayant son siège social à 320 85th Street, # 14, Miami Beach, FL 33141 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de HESPERIDES EQUITY S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments obligataires, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra opérer toutes transactions commerciales ou financières. Elle pourra rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par voie de placement privé uniquement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres personnes morales ou physiques, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la Société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette, mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées Générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront

réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les dix mille (10.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société GATLIN INTERNATIONAL L.L.C. prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prônant moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ deux mille euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a) Monsieur Christophe ANTINORI, juriste, né à Woippy, (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue;

b) Monsieur Xavier FABRY, juriste, né à Metz, (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue;

c) Monsieur Edouard MAIRE, directeur comptable, né à Rennes, (France), le 18 mai 1977, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la Société:

- La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à R.L., établie à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, RCS Luxembourg B 33.849.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2014.

5. L'adresse de la Société est établie à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2009. Relation GRE/2009/1554. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009054091/231/228.

(090062518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Lion/Gem Lux 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.354.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mrs Nathalie HERZEELE, LL.M., residing in Luxembourg,

acting in his capacity as special proxy holder of the board of directors of "Lion/Gem Lux 1 S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.354, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 28 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2333, dated 24 September 2008. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2689, dated 4 November 2008;

by virtue of the authority conferred on him pursuant to resolutions taken at a meeting of the board of directors of the Company held on 3 April 2009.

A copy of an excerpt of the minutes of such meeting, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

1. The Company's subscribed share capital is set at one million fifty-four thousand two hundred and ninety-four euros (EUR 1,054,294), represented by one million forty-one thousand one hundred and forty-eight (1,041,148) redeemable shares of class A (the "A Redeemable Shares", the holders thereof being referred to as "A Shareholders"), one thousand nine hundred and thirty-five (1,935) redeemable shares of class A 1 (the "Class A1 Preferred Redeemable Shares"), one thousand eight hundred and seventy-six (1,876) redeemable shares of class A 2 (the "Class A2 Preferred Redeemable Shares"), one thousand three hundred and eighty-four (1,384) redeemable shares of class A 3 (the "Class A3 Preferred Redeemable Shares"), two thousand seven hundred and ten (2,710) redeemable shares of class A 4 (the "Class A4 Preferred Redeemable Shares"), four hundred and ninety-one (491) redeemable shares of class A 5 (the "Class A5 Preferred Redeemable Shares"), three hundred and ninety-four (394) redeemable shares of class A 6 (the "Class A6 Preferred Redeemable Shares"), six hundred six (606) redeemable shares of class A 7 (the "Class A7 Preferred Redeemable Shares"), one thousand two hundred and six (1,206) redeemable shares of class A 8 (the "Class A8 Preferred Redeemable Shares"), three hundred and twenty-two (322) redeemable shares of class A 9 (the "Class A9 Preferred Redeemable Shares"), four

hundred and thirty (430) redeemable shares of class A 10 (the "Class A10 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and eighty-five (185) redeemable shares of class A 11 (the "Class A11 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and forty-seven (147) redeemable shares of class A 12 (the "Class A12 Preferred Redeemable Shares"), ninety-nine (99) redeemable shares of class A 13 (the "Class A13 Preferred Redeemable Shares"), ninety-four (94) redeemable shares of class A 14 (the "Class A14 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and fifty-two (152) redeemable shares of class A 15 (the "Class A15 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and sixty (160) redeemable shares of class A 16 (the "Class A16 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and fifty-one (151) redeemable shares of class A 17 (the "Class A17 Preferred Redeemable Shares"), ninety-four (94) redeemable shares of class A 18 (the "Class A18 Preferred Redeemable Shares"), four hundred and seventy-three (473) redeemable shares of class A 19 (the "Class A19 Preferred Redeemable Shares") and two hundred and thirty-seven (237) redeemable shares of class A 20 (the "Class A 20 Preferred Redeemable Shares"), each redeemable share having a par value of one euro (EUR 1.-) (the above redeemable shares of Class A1 to Class A 20 being referred to as the "Class A Preferred Redeemable Shares" and their holders as the "Class A Preferred Shareholders").

2. Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the authorised capital, including the issued share capital, is set at two hundred million euros (EUR 200,000,000), consisting of one hundred and fifty million (150,000,000) A Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A1 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A2 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A3 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A4 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A5 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A6 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A7 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A8 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A9 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A10 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A11 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A12 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A13 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A14 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A15 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A16 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A17 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A18 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A19 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A20 Preferred Redeemable Shares and thirty million (30,000,000) B Redeemable Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

3. Pursuant to resolutions taken at a meeting held on 3 April 2009, the board of directors of the Company decided to increase the share capital of the Company by an amount of sixteen thousand four hundred and forty euros (EUR 16,440.-) so as to raise it from its current amount of one million fifty-four thousand two hundred and ninety-four euros (EUR 1,054,294) up to one million seventy thousand seven hundred and thirty-four euros (EUR 1,070,734.-) through the issue of sixteen thousand four hundred and forty (16,440) A Redeemable Shares, each share having a par value of one Euro (EUR 1.-) (hereinafter the "Shares").

Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the board of directors of the Company is authorized to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares issued.

The new shares have been subscribed as follows:

- all sixteen thousand four hundred and forty (16,440) A Redeemable Shares have been subscribed by MEGA HOLDINGS LIMITED, a company incorporated in Guernsey (registered number 46395), whose registered office is at Box 191, Elizabeth House, Ruettes Brayes, St. Peter Port, Guernsey, GY1 4HW, Channel Islands, at the price of EUR sixteen thousand four hundred and forty euros (EUR 16,440.-).

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The shares subscribed have been paid up by contribution in cash. The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of sixteen thousand four hundred and forty euros (EUR 16,440.-) is allocated exclusively to the share capital. There is no issue premium.

As a result of the above capital increase, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at one million seventy thousand seven hundred and thirty-four euros (EUR 1,070,734.-), represented by one million fifty-seven thousand five hundred and eighty-eight (1,057,588) redeemable shares of class A (the "A Redeemable Shares", the holders thereof being referred to as "A Shareholders"), one thousand nine hundred and thirty-five (1,935) redeemable shares of class A 1 (the "Class A1 Preferred Redeemable Shares"), one thousand eight hundred and seventy-six (1,876) redeemable shares of class A 2 (the "Class A2 Preferred Redeemable Shares"), one thousand three hundred and eighty-four (1,384) redeemable shares of class A 3 (the "Class A3 Preferred Redeemable Shares"), two thousand seven hundred and ten (2,710) redeemable shares of class A 4 (the "Class A4 Preferred Redeemable Shares"), four hundred and ninety-one (491) redeemable shares of class A 5 (the "Class A5 Preferred Redeemable Shares"), three hundred and ninety-four (394) redeemable shares of class A 6 (the "Class A6 Preferred Redeemable Shares"), six hundred six (606) redeemable shares of class A 7 (the "Class A7 Preferred Redeemable

Shares"), one thousand two hundred and six (1,206) redeemable shares of class A 8 (the "Class A8 Preferred Redeemable Shares"), three hundred and twenty-two (322) redeemable shares of class A 9 (the "Class A9 Preferred Redeemable Shares"), four hundred and thirty (430) redeemable shares of class A 10 (the "Class A10 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and eighty-five (185) redeemable shares of class A 11 (the "Class A11 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and forty-seven (147) redeemable shares of class A 12 (the "Class A12 Preferred Redeemable Shares"), ninety-nine (99) redeemable shares of class A 13 (the "Class A13 Preferred Redeemable Shares"), ninety-four (94) redeemable shares of class A 14 (the "Class A14 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and fifty-two (152) redeemable shares of class A 15 (the "Class A15 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and sixty (160) redeemable shares of class A 16 (the "Class A16 Preferred Redeemable Shares"), one hundred and fifty-one (151) redeemable shares of class A 17 (the "Class A17 Preferred Redeemable Shares"), ninety-four (94) redeemable shares of class A 18 (the "Class A18 Preferred Redeemable Shares"), four hundred and seventy-three (473) redeemable shares of class A 19 (the "Class A19 Preferred Redeemable Shares") and two hundred and thirty-seven (237) redeemable shares of class A 20 (the "Class A 20 Preferred Redeemable Shares"), each redeemable share having a par value of one euro (EUR 1.-) (the above redeemable shares of Class A1 to Class A 20 being referred to as the "Class A Preferred Redeemable Shares" and their holders as the "Class A Preferred Shareholders"). The Company may further issue redeemable shares of class B of a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "B Redeemable Shares" and the holders thereof the "B Shareholders") having the rights set forth in these articles of association."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Nathalie HERZEELE, LLM, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société "Lion/Gem Lux 1 S.A." (la "la Société"), ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.354, constituée par un acte notarié dressé le 28 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2333, en date du 24 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2689, en date du 4 novembre 2008,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite Société tenu le 3 avril 2009.

Une copie d'extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations comme suit:

1. Le capital souscrit de la société est fixé à un million cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1.054.294.-), représenté par un million quarante et un mille cent quarante-huit (1.041.148) actions rachetables de catégorie A (les "Actions Rachetables Catégorie A"), les actionnaires sont dès lors appelés "Actionnaires de Catégorie A"), mille neuf cent trente-cinq (1.935) actions rachetables de catégorie A1 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A1"), mille huit cent soixante-seize (1.876) actions de catégorie A2 (les "Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A2"), mille trois cent quatre-vingt quatre (1.384) actions de catégorie A3 (les "Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A3"), deux mille sept cent dix (2.710) actions de catégorie A4 (les "Actions Remboursables Préférentielles de Catégorie A4"), quatre cent quatre-vingt-onze (491) actions de catégorie A5 (les "Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A5"), trois cent quatre-vingt quatorze (394) actions de catégorie A6 (les "Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A6"), six cent six (606) actions de catégorie A7 (les "Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A7"), mille deux cent six (1.206) actions de catégorie A8 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A8"), trois cent vingt-deux (322) actions de catégorie A 9 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A9"), quatre cent trente (430) actions de catégorie A 10 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A10"), cent quatre vingt-cinq (185) actions de catégorie A11 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A11"), cent quarante sept (147) actions de catégorie A12 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A12"),

quatre-vingt dix-neuf (99) actions de catégorie A13 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A13"), quatre-vingt quatorze (94) actions de catégorie A14 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A14"), cent cinquante-deux (152) actions de catégorie A15 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A15"), cent soixante (160) actions de catégorie A16 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A16"), cent cinquante-et-un (151) actions de catégorie A17 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A17"), quatre-vingt quatorze (94) actions de catégorie A 18 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A18"), quatre cent soixante-treize (473) actions de catégorie A19 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A19") et deux cent trente-sept (237) actions de catégorie A20 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A20"), d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (il est fait référence aux actions rachetables susmentionnées de catégorie A1 à catégorie A20 par "Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A" et les actionnaires sont dès lors appelés "Actionnaires Préférentiels de Catégorie A").

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la société, le capital émis inclus, est fixé à deux cents millions d'euros (EUR 200.000.000), représenté par cent cinquante millions (150.000.000) d'Actions Rachetables A, un million (1.000.000) Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A1, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A2, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A3, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A4, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A5, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A6, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A7, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A8, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A9, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A10, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A11, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A12, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A13, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A14, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A15, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A16, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A17, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A18, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A19, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A20 et trente millions (30.000.000) d'Actions Rachetables B avec une valeur d' euro (EUR 1,-) chacune.

3. Conformément aux résolutions adoptées à la réunion du conseil en date du 3 avril 2009, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de seize mille quatre cent quarante euros (EUR 16.440,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1.054.294,-) jusqu' à un million soixante-dix mille sept cent trente-quatre euros (EUR 1.070.734,-) par l'émission de seize mille quatre cent quarante (16.440) Actions Rachetables A, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions")

Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société est autorisé à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription en ce qui concerne les actions à émettre.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- seize mille quatre cent quarante (16.440) Actions Rachetables A ont été souscrites par MEGA HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois de Guernsey (numéro d'enregistrement: 46395), ayant son siège social à Box 191, Elizabeth House, Ruettes Brayes, St. Peter Port, Guernsey, GY1 4HW, îles Anglo-Normandes, pour un prix de seize mille quatre cent quarante euros (EUR 16.440,-)

Les documents justificatifs des souscriptions ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport totale de seize mille quatre cent quarante euros (EUR 16.440,-) est entièrement alloué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million soixante-dix mille sept cent trente-quatre euros (EUR 1.070.734,-), représenté par un million cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit (1.057.588) actions rachetables de catégorie A (les "Actions Rachetables de Catégorie A" les détenant étant désignés "Actionnaires A"), mille neuf cent trente-cinq (1.935) actions rachetables de catégorie A1 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A1"), mille huit cent soixante-seize (1.876) actions de catégorie A2 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A2"), mille trois cent quatre-vingt quatre (1.384) actions de catégorie A3 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A3"), deux mille sept cent dix (2.710) actions de catégorie A4 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A4"), quatre cent quatre-vingt-onze (491) actions de catégorie A5 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A5"), trois cent quatre-vingt quatorze (394) actions de catégorie A6 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A6"), six cent six (606) actions de catégorie A7 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A7"), mille deux cent six (1.206) actions de catégorie A8 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A8"), trois cent vingt-deux (322) actions de catégorie A 9 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A9"), quatre cent trente (430) actions de catégorie A 10 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A10"), cent quatre vingt-cinq (185)

actions de catégorie A 11 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A11"), cent quarante sept (147) actions de catégorie A12 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A12"), quatre-vingt dix-neuf (99) actions de catégorie A13 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A13"), quatre-vingt quatorze (94) actions de catégorie A14 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A14"), cent cinquante-deux (152) actions de catégorie A15 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A15"), cent soixante (160) actions de catégorie A16 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A16"), cent cinquante-et-une (151) actions de catégorie A 17 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A17"), quatre-vingt-quatorze (94) actions de catégorie A 18 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A18"), quatre cent soixante-treize (473) actions de catégorie A19 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A19") et deux cent trente-sept (237) actions de catégorie A20 (les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A20"), chaque action rachetable ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (les actions rachetables susmentionnées de catégorie A1 à catégorie A20 étant ci-après désignées comme les "Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A" et leurs détenteurs comme "Actionnaires Préférentiels de Catégorie A"). La Société peut également émettre des actions rachetables de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions Rachetables B" et les détenteurs de celles-ci, les "Actionnaires B") ayant les droits énoncés dans les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HERZEELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 avril 2009. Relation: EAC/2009/4240. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009053735/239/243.

(090062274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

In the year two thousand and nine, on the third of April.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79 540 (the "Company"), incorporated under the denomination of Compaq Computer Luxembourg S.C.A. pursuant to a notarial deed dated 5 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 April 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 4 p.m. with Mr Max Kremer, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Oliver Peters, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred thirty-nine thousand five hundred seventeen euro and fifty cent (1,139,517.50) by an amount of twelve thousand one hundred ten euro (EUR 12,110) up to one million one hundred fifty-one thousand six hundred twenty-seven euro and fifty cent (1,151,627.50) through the issue of nine thousand six hundred eighty-eight (9,688) class F shares of the Company having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

- 2) Subscription and payment of the new shares.
- 3) Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.
- 4) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred thirty-nine thousand five hundred seventeen euro and fifty cent (1,139,517.50) by an amount of twelve thousand one hundred ten euro (EUR 12,110) up to one million one hundred fifty-one thousand six hundred twenty-seven euro and fifty cent (1,151,627.50) through the issue of nine thousand six hundred eighty-eight (9,688) unlimited shares of class F of the Company having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

Subscription and Payment

All of the nine thousand six hundred eighty-eight (9,688) shares of Class F are subscribed by Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., a private company with limited liability (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*), duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34316205,

here represented by Mr Max Kremer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Amsterdam, on 3 April 2009, hereto attached, subject to the "Allocation" as defined below.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. makes a contribution in kind consisting in the following:

- One hundred percent (100%) (i.e. one hundred and eighty-one (181)) shares) held in the share capital of Hewlett-Packard Salzburg Holding B.V., a private company with limited liability (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) incorporated under the laws of The Netherlands, having its official seat in Amstelveen, the Netherlands, and its office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands,

- The contractual rights of Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. under the profit participating loan agreement between Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. and the Company, signed on 13 November 2008, amended and restated on 2 April 2009, which has been documented before the present deed through a notarial deed of transfer executed in London on 2 April 2009 (the "PPL"), with a total amount of the outstanding Facility as defined in the PPL of three hundred nineteen million eight hundred seventy-five thousand two hundred eighty-nine euro and seventy-nine cent (319,875,289.79), the receivables of Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. under the PPL having a total value as of 3 April 2009 of three hundred twenty million one hundred sixty-two thousand five hundred fifty-one euro and seventy-nine cent (EUR 320,162,551.79) (the contractual rights of Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. under the PPL hereinafter the "PPL Contractual Rights"),

at a total value of five hundred seventy-two million one hundred fifty-four thousand six hundred seventy-one euro and ten cents (EUR 572,154,671.10) which shall be allocated as follows (the "Allocation"):

- * twelve thousand one hundred ten euro (EUR 12,110) shall be allocated to the share capital, and

- * five hundred seventy-two million one hundred forty-two thousand five hundred sixty-one euro and ten cent (572,142,561.10) shall be allocated to the share premium account.

All other shareholders of the Company have declared via their representative to renounce to any eventual preferential right to subscribe new shares at the present general meeting of shareholders.

The transfer of the shares of Hewlett-Packard Salzburg Holding B.V. has been documented before the present deed through a notarial deed of transfer executed in Amsterdam under the condition precedent of the signature of the present notarial deed. Furthermore, the notary has been provided with proofs of transfer in relation to the transferred shares.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. hereby transfers the PPL Contractual Rights to the Company and the Company hereby accepts the same from Hewlett-Packard Dusseldorf B.V.

To the extent that shares in entities which are treated as disregarded entities for US tax purposes are contributed to the Beneficiary in a value for value exchange along with other shares in entities that are not treated as disregarded entities

for US tax purposes, the shares issued and the increase of non stipulated share premium (onbedongen agio) provided by the Beneficiary in exchange for the shares in the disregarded entities shall equal the corresponding net equity value, whereby net equity value shall mean the assets less liabilities of the disregarded entities.

Following the issue of the nine thousand six hundred eighty-eight (9,688) new unlimited shares of class F of the Company with a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, said shares were fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. expressly declared through its proxy to contribute to the Company its above-mentioned interests.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on 3 April 2009 by the independent auditor Ernst & Young S.A., société anonyme, having its registered office in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 9688 new class F shares with a par value of EUR 1,25 each together with a share premium of EUR 572,142,561.10. The total amount of the contribution is EUR 572,154,671.10."

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that:

- it is the sole owner the contributed shares and the PPL Contractual Rights and has full power, right and authority to transfer the shares and the PPL Contractual Rights to the Company;
- no persons hold any rights, conditional or unconditional, against the shares held by Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. in the above-mentioned company; and
- the shares are free and clear of any liens, charges, claims, restrictions or encumbrances of any kind, including without limitation usufruct and pledges.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares or the PPL Contractual Rights, Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Third resolution

As a consequence of the contribution above mentioned, the general meeting resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **5.1.** The capital of the Company is set at one million one hundred fifty- one thousand six hundred twenty-seven euro and fifty cent (1,151,627.50) divided into two (2) limited Class A shares held by the limited shareholders ("actionnaires commanditaires") and unlimited shares held by the unlimited shareholders ("actionnaires commandités"). The unlimited shares are divided into eighty-eight thousand six hundred and twenty-two (88,622) Class B shares, three hundred thirty-one thousand and thirty-three (331,033) Class C shares, four hundred twenty-nine thousand nine hundred and thirty-four (429,934) Class D shares, fifty-two thousand two hundred fifty-six (52,256) Class E shares, and nineteen thousand four hundred fifty-five (19,455) Class F shares, each share having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in these articles of incorporation, shall be identical except for the rights and obligations attached by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by these articles of incorporation to the various classes of shares, notably the right with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in Articles 28 and 29 of these articles of incorporation."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at eight thousand euro (EUR 8,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hewlett Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L- 8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.540 (la "Société"), constituée sous la dénomination de Compaq Computer Luxembourg S.C.A. suivant acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juillet 2001, sous le numéro 538. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 2 avril 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Oliver Peters, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent trente-neuf mille cinq cent dix-sept euros et cinquante cents (EUR 1.139.517,50) par un montant de douze mille cent dix euros (EUR 12.110) jusqu'à un montant d'un million cent cinquante et un mille six cent vingt-sept euros et cinquante cents (EUR 1.151.627,50) par l'émission de neuf mille six cent quatre-vingt-huit (9.688) actions de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

2) Souscription et paiement des nouvelles actions.

3) Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société.

4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable avant cette assemblée, les convocations d'usage n'ont pas été nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de son montant actuel d'un million cent trente-neuf mille cinq cent dix-sept euros et cinquante cents (EUR 1.139.517,50) par un montant de douze mille cent dix euros (EUR 12.110) jusqu'à un montant d'un million cent cinquante et un mille six cent vingt-sept euros et cinquante cents (EUR 1.151.627,50) par l'émission de neuf mille six cent quatre-vingt-huit (9.688) actions de commandité de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Souscription et Libération

L'intégralité des neuf mille six cent quatre-vingt-huit (9.688) actions de catégorie F est souscrite par Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34316205, ici représentée par Monsieur Max Kremer, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 3 avril 2009, ci-après attachée, sous réserve de l'"Affectation", telle que définie ci-dessous.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. fait une contribution en nature composée des participations suivantes:

- Cent pour cent (100 %) (i.e. cent quatre-vingt-une (181) actions) détenues dans le capital social de Hewlett-Packard Salzburg Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et ayant son adresse officielle à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas,

- Les droits contractuels de Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., conformément au contrat de "profit participating loan agreement" conclu entre Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. et la Société, signé le 13 novembre 2008, modifié et reformulé le 2 avril 2009, ce qui a été documenté avant le présent acte notarié par un acte notarié de transfert signé à Londres le 2 avril 2009 (le "PPL"), ayant un montant total de Crédit tel que définit dans le PPL de trois cent dix-neuf millions huit cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 319.875.289,79), la créance de Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. selon le PPL ayant une valeur totale au 3 avril 2009 de trois cent vingt millions cent soixante-deux mille cinq cent cinquante et un euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 320.162.551,79) (les droits contractuels de Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. selon le PPL sont définis ci-après comme les "Droits Contractuels du PPL"), pour une valeur totale de cinq cent soixante-douze millions cent cinquante-quatre mille six cent soixante et onze euros et dix cents (EUR 572.154.671,10), qui seront affectés comme suit (l'"Affectation"):

* douze mille cent dix euros (EUR 12.110) sont affectés au capital social, et

* cinq cent soixante-douze millions cent quarante-deux mille cinq cent soixante-et-un euros et dix cents (EUR 572.142.561,10), sont affectés au compte de prime d'émission.

Tous les autres actionnaires de la Société ont déclaré via leur représentant vouloir renoncer à tout éventuel droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission de nouvelles actions à la présente assemblée générale des actionnaires.

Le transfert des actions de Hewlett-Packard Salzburg Holding B.V. a été documenté avant le présent acte par le biais d'actes notariés de transferts exécutés à Amsterdam sous la condition suspensive de la signature du présent acte notarié. En outre, le notaire a reçu les preuves des transferts en relation avec les actions transférées.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. transfère ici les Droits Contractuels du PPL à la Société et la Société accepte lesdits droits de la part de Hewlett-Packard Dusseldorf B.V..

Dans la mesure où des actions de sociétés qui ne sont pas reconnues fiscalement aux Etats-Unis sont apportées à la Société dans le cadre d'un échange de valeurs avec d'autres actions dans des sociétés qui ne sont pas considérées comme non reconnues fiscalement aux Etats-Unis, les actions émises et l'augmentation de la prime d'émission non prévue (onbedongen agio) fournies par la Société en échange des actions dans les sociétés non reconnues fiscalement, seront égales à la valeur nette comptable correspondante, laquelle est la valeur nette comptable des actifs moins les dettes des sociétés non reconnues fiscalement.

Suite à l'émission des neuf mille six cent quatre-vingt-huit (9.688) nouvelles actions de commandité de la classe F de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, lesdites actions ont été entièrement libérées, comme décrit ci-dessus, conformément à l'Affectation, telle que décrite ci-dessus.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société les participations ci-dessus mentionnées.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 3 avril 2009 par le réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., société anonyme, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771.

La conclusion du rapport des réviseurs d'entreprises est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 9688 new class F shares with a par value of EUR 1,25 each together with a share premium of EUR 572,142,561.10. The total amount of the contribution is EUR 572,154,671.10."

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare que:

- il est seul détenteur des actions apportées et des Droits Contractuels du PPL, et il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer les actions apportées et les Droits Contractuels du PPL à la Société;

- aucune personne ne peut se prévaloir de droits, conditionnels ou inconditionnels, à l'encontre des actions détenues par Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. dans les sociétés ci-dessus mentionnées; et

- les actions apportées sont libres de tous privilèges, frais, réclamations, restrictions ou charges de tout genre, y compris de toute limitation liée à tout droit d'usufruit ou de gages;

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter les transferts des actions apportées et les Droits Contractuels du PPL, Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

Troisième résolution

Suite à l'apport ci-dessus mentionnée, l'assemblée extraordinaire décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la tournure suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent cinquante et un mille six cent vingt-sept euros et cinquante cents (EUR 1.151.627,50) divisé en deux (2) actions de commanditaire de la catégorie A détenus par les actionnaires commanditaires et les actions de commandité détenues par les actionnaires commandités. Les actions des actionnaires

de commandité sont divisés en quatre-vingt-huit mille six cent vingt-deux (88.622) actions de catégorie B, trois cent trente et un mille trente-trois (331.033) actions de catégorie C, quatre cent vingt-neuf mille neuf cent trente-quatre (429.934) actions de catégorie D, cinquante-deux mille deux cent cinquante-six (52.256) actions de catégorie E et dix-neuf mille quatre cent cinquante-cinq (19.455) actions de catégorie F, chaque action ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie, tels que définis dans les présents statuts, seront identiques sous réserve des droits et obligations des différentes catégories d'actions attachés par la loi du Grand-Duché de Luxembourg et par les statuts aux différentes catégories d'actions, notamment les droits relatifs aux distributions de bénéfice ou attribution d'actifs ou de produits par (y compris lors de sa liquidation ou sa dissolution), tels que définis aux articles 28 et 29 des présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à huit mille euros (EUR 8.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signés, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. KREMER, O. PETERS, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 avril 2009. LAC/2009/14225. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009054130/7241/275.

(090062869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.467.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of March at 7.00 p.m.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"AB Acquisitions Holdings II Limited", a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered under the number 99152,

here represented by Mrs Marianne SMETRYNS, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 25 March 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.467, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 26, 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 13th August 2007, number 1710, and whose bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31st March 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 27th May 2008, number 1292.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of three hundred million and two thousand Pounds Sterling (GBP 300,002,000.-) up to three hundred and one million and two thousand Pounds Sterling (GBP 301,002,000.-) by the issue of one million (1,000,000) new shares (the "New Shares"), each having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-) and having the rights and obligations set out in the articles of incorporation, through a contribution in kind consisting in

one million (1,000,000) shares of "AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.785, each having a par value of one Sterling Pound (GBP 1.-), to which is attached a share premium of an amount of fifty-nine million Pounds Sterling (GBP 59,000,000.-) (the "Contribution in Kind"), representing therefore a contribution of an aggregate amount of sixty million Pounds Sterling (GBP 60,000,000.-).

The New Shares are wholly subscribed by AB Acquisitions Holdings II Limited, prenamed, and paid up by the Contribution in Kind.

The total contribution of sixty million Pounds Sterling (GBP 60,000,000.-) are allocated as follows: (i) one million Sterling Pounds (GBP 1,000,000.-) to the share capital of the Company and (ii) fifty-nine million Pounds Sterling (GBP 59,000,000.-) to the share premium account of the Company.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

Said report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at three hundred and one million and two thousand Pounds Sterling (GBP 301,002,000.-) represented by three hundred and one million and two thousand (301,002,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars à 19.00 heures.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"AB Acquisitions Holdings II Limited", une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et immatriculée sous le numéro 99152,

ici représentée par Madame Marianne SMETRYNS, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 25 mars 2009.

La procuration signée *ne varietur* par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.467, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 13 août 2007, numéro 1710 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 27 mai 2008, numéro 1292.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) de manière à l'augmenter de son montant actuel de trois cent millions et deux mille Livres Sterling (GBP 300.002.000,-) à trois cent un millions et deux mille Livres Sterling (GBP 301.002.000,-) par l'émission de un million (1.000.000) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts

de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-), au moyen d'un apport en nature consistant en l'apport de un million (1.000.000) de parts sociales de AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.785, chacune ayant une valeur nominale d' une Livre Sterling (GBP 1,-), auxquelles sont attachées une prime d'émission de cinquante-neuf millions (GBP 59.000.000,-) de Livres Sterling (l' "Apport en Nature"), représentant un apport d'un montant total de soixante millions de Livres Sterling (GBP 60.000.000,-).

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par AB Acquisitions Holdings II Limited, précité, payé par l'Apport en Nature.

L'apport total de soixante millions de Livres Sterling (GBP 60.000.000,-) pour les Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) au capital social de la Société et (ii) cinquante-neuf millions (GBP 59.000.000,-) de Livres Sterling au compte de prime d'émission de la Société.

Une copie du contrat d'apport ainsi que d'un rapport d'évaluation établi par la gérance mettant en évidence l'apport en nature a été remis au notaire instrumentant.

Le rapport et le contrat d'apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent un millions et deux mille Livres Sterling (GBP 301.002.000,-) représenté par trois cent un millions et deux mille (301.002.000) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SMETRYNS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} avril 2009. Relation: EAC/2009/3735. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009056078/239/124.

(090064832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

MARRIE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.798.

RECTIFICATIF

L'an deux mille neuf, le seize avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle comparante déclare avoir été secrétaire de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 8 août 2007 et elle déclare avoir représenté les actionnaires tors de la même Assemblée. Lequel acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 14 août 2007, avec les relations suivantes: LAC/2007/22800.

- Laquelle comparante déclare ensuite que lors dudit acte, une erreur matérielle s'est glissée dans l'article 4 des statuts qui énonçait erronément la loi du 26 avril 2007 et non celle du 11 mai 2007. A cet effet il y a lieu de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

- Lors de la même Assemblée il a également été omis de modifier l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte,

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2009. LAC/2009/15152. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009053360/5770/46.

(090061481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

PESCA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.315.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille neuf, le seize avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle comparante déclare avoir présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 31 décembre 2008 et elle déclare avoir représenté les actionnaires lors de la même Assemblée. Lequel acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 7 janvier 2009, avec les relations suivantes: LAC/2009/601.

- Laquelle comparante déclare ensuite que lors dudit acte, une erreur matérielle s'est glissée dans l'article 4 des statuts qui énonçait erronément la loi du 26 avril 2007 et non celle du 11 mai 2007. A cet effet il y a lieu de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

- Lors de la même Assemblée il a également été omis de modifier l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte,

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2009. LAC/2009/15154. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009053362/5770/46.

(090061495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

ALMAC, Association luxembourgeoise des professionnels du Marketing et de la Communication, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 7.938.

—
STATUTS

Lors de l'Assemblée Générale du 2 avril 2009, les membres suivants de L'ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES PROFESSIONNELS DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION, présents ou représentés:

Bento Vitor, Linder Xavier, Paquet Pol, Weber Max.

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984, 4 mars 1994, 1^{er} août 2001 et 12 décembre 2002 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique et les présents statuts et portant le nom d'ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES PROFESSIONNELS DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION (abréviation: ALMAC).

Art. 2. Siège et Durée. L'Association a son siège à Luxembourg.

Sa durée est illimitée.

Art. 3. Objet. L'Association a pour objet:

- Echanger sur les meilleures pratiques nationales et internationales du Marketing et de la Communication et partager la connaissance entre ses membres et d'autres experts du domaine Marketing et Communication
- Promouvoir les professions du Marketing et de la Communication en Entreprise
- Elaborer les principes déontologiques de la profession et promouvoir ces principes
- Représenter ses membres face à d'autres organisations professionnelles existantes sur son marché
- Entreprendre à cet effet toutes actions permettant d'atteindre les objectifs de l'Association.

Art. 4. Membres. L'Association se compose de membres actifs, de membres d'honneur et membres donateurs. L'Association se compose d'au moins 4 membres actifs.

a. Conditions d'admission

A la demande de deux membres actifs (parrains), un nouveau candidat-membre actif peut poser sa candidature, sous condition de remplir les conditions d'admission telles que décrites dans l'article 5, a) des présents statuts. Le Conseil d'Administration est seul habilité à recevoir la demande des deux parrains, et soumettra la candidature au vote de tous les membres actifs par voie de circulaire. Il faut une majorité des deux tiers des membres actifs pour que soit accepté la

candidature. Dans le cas où la candidature n'est pas retenue, le candidat ne pourra pas représenter sa candidature avant une échéance de deux années suivant la date d'introduction de la demande précédente.

b. Membre actif

Peut devenir membre actif toute personne qui:

- Soit exerce sa fonction dans un service Marketing/Communication d'une entreprise établie au Grand-Duché de Luxembourg depuis 3 ans minimum.
- Soit a exercé cette profession durant plus de 5 ans.

Les membres actifs ont droit de vote et peuvent être élus au Conseil d'Administration.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, les personnes actuellement en fonction dans une agence de communication, dans une régie publicitaire ou au sein d'une entreprise média ne peuvent pas être membres de l'Association.

c. Membre d'honneur

Le titre de membre d'honneur est décerné par l'Assemblée Générale, aux personnes physiques ayant rendu des services signalés à l'Association.

Les membres d'honneur n'ont pas droit de vote et ne peuvent pas être élus au Conseil d'Administration.

d. Membre donateur

Le titre de membre donateur est reconnu aux personnes physiques et morales par le Conseil d'Administration.

Tout changement de catégorie doit faire l'objet d'une demande écrite et être approuvée à la majorité simple des voix par le Conseil d'Administration.

Les membres donateurs n'ont pas droit de vote et ne peuvent pas être élus au Conseil d'Administration.

Art. 5. Démission / Exclusion. La qualité de membre se perd:

- par la démission, adressée au Conseil d'Administration,
- à la suite de décès,
- par l'exclusion.

Est réputé démissionnaire, le membre qui, après un délai de trois mois qui suit l'échéance de paiement de la cotisation, est en défaut de paiement de celle-ci.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée pour cause de violation du Code de Déontologie en matière de marketing ou tout autre motif grave, en particulier s'il porte atteinte aux intérêts et/ou aux objets de l'association.

A partir de la proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'Administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions.

L'exclusion est prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 6. Administration. Les organes de l'Association sont:

- l'Assemblée Générale
- le Conseil d'Administration

Art. 7. Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se compose d'au moins quatre membres actifs, et pas plus de sept, tous élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de deux ans à la majorité simple des voix des membres présents et représentés.

Les fonctions des membres peuvent être renouvelées sans restriction, exception faite de celle du président qui ne peut être renouvelée qu'une fois. Ils peuvent être révoqués par une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire.

Le Conseil d'Administration choisit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier général. Les fonctions des membres additionnels éventuels du Conseil d'Administration seront définies au cas par cas.

Le Conseil d'Administration exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent. De même, le Conseil d'Administration doit se réunir sur convocation de son président ou à la demande d'au moins deux administrateurs. La convocation prend la forme d'une simple lettre et d'un courrier électronique avec accusé de réception.

Le Conseil d'Administration ne peut statuer valablement que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés. Un administrateur ne saurait représenter plus d'un membre du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration prend ses décisions à la majorité simple des voix des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du président compte double.

Tous les actes engageant l'Association sont signés par deux membres du Conseil d'Administration, dont le Président.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes choisies en son sein ou en dehors.

L'association est représentée en justice ou à l'égard des autorités publiques par le président du Conseil d'Administration ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Si un membre actif souhaite devenir membre du Conseil d'Administration, il propose sa candidature par écrit ou par courrier électronique au Conseil d'Administration sortant au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale.

La démission d'un membre du Conseil d'Administration peut se faire par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège de l'Association à l'attention du Président ou du Vice-Président.

Art. 8. Assemblée générale. L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire une fois par an. Elle est convoquée par le Président du Conseil d'Administration.

Une Assemblée Générale extraordinaire doit être convoquée si la majorité du Conseil d'Administration ou un tiers des membres de l'Association le demande.

L'ordre du jour est joint à la lettre de convocation adressée par lettre circulaire ou courrier électronique avec accusé de réception à chacun des membres au moins quinze jours avant l'Assemblée. Des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition que l'Assemblée Générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi.

Les résolutions de l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres par lettre circulaire ou courrier électronique avec accusé de réception.

Les membres actifs ont seuls le droit de vote à l'Assemblée Générale. Chacun d'entre eux dispose d'une voix au sein de l'Assemblée Générale.

Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un registre spécial conservé au siège de l'Association où tous les associés peuvent en prendre connaissance sans déplacement du registre. Les tiers qui justifient d'un intérêt peuvent avoir connaissance des résolutions sur demande écrite adressée au Conseil d'Administration.

Les pouvoirs de l'Assemblée Générale sont ceux énumérés par l'article 4 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 9. Fonds social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par exception, la première année sociale commence le 2 avril 2009 et finit le 31 décembre 2009.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'Assemblée Générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Chaque année, le Conseil d'Administration soumet à approbation de l'Assemblée Générale le bilan ainsi que le compte des recettes et dépenses de l'année écoulée et le budget de l'année suivante.

Le Conseil d'Administration soumet annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice,

L'excédent favorable des comptes est versé à la réserve.

Art. 10. Vérificateurs de caisse. L'Assemblée Générale désigne chaque année parmi ses membres, pour une durée d'un an, deux vérificateurs de caisse dont la mission consiste à faire rapport à l'Assemblée Générale subséquente sur la gestion des fonds sociaux.

Les vérificateurs de caisse ne peuvent pas être membres du Conseil d'Administration.

Art. 11. Cotisations des membres. L'Assemblée Générale annuelle fixe les cotisations pour les différentes catégories de membres sur proposition du Conseil d'Administration.

Les cotisations annuelles seront fixées par l'Assemblée Générale, sans dépasser € 250 pour les membres actifs ou € 1.000, pour les membres donateurs.

Art. 12. Modifications. Les modifications des statuts se feront conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 13. Dissolution. La dissolution de l'Association pourra être prononcée par l'Assemblée Générale en conformité avec les dispositions de l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

L'Assemblée pourra désigner par la même délibération un ou plusieurs liquidateurs chargés de la liquidation.

En cas de dissolution de l'Association, l'actif net sera affecté à une institution luxembourgeoise poursuivant un but similaire à celui de l'Association. Si aucune Association de ce type n'existe à cette date, l'actif net sera versé à une association de type humanitaire sur décision du ou des liquidateurs.

Art. 14. Dispositions diverses. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Signatures des membres susmentionnés:

Ainsi fait à Luxembourg, le 2 avril 2009.

Vitor Bento / Xavier Linder / Pol Paquet / Max Weber.

Référence de publication: 2009053898/140.

(090062930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Dexia Leveraged Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.181.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour DEXIA LEVERAGED INVESTMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009053957/1126/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07750. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Mirabaud Select Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.392.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour Mirabaud Select Equities

Pictet Funds (Europe) S.A.

Grégory Fourez / Christopher Misson

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009054223/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08914. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Falarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7634 Larochette, Scherfenhof.

R.C.S. Luxembourg B 37.552.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour FALARC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009054302/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07879. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.
